

## **10es Journée de Recherches en Sciences Sociales**

**Les 8 et 9 décembre 2016 à Paris.**

### **LES ESPACES AGRICOLES DE L'OUEST EUROPEEN : CATEGORIES DE SYSTEMES PRODUCTIFS AGRICOLES ET PARADOXE DES CONCENTRATIONS FONCIERES**

**Marc DEDEIRE**

UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier, France

**Pascal CHEVALIER,**

UMR 5281 ART-Dev, Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier, France

Contact : [marc.dedeire@univ-montp3.fr](mailto:marc.dedeire@univ-montp3.fr)

#### **Résumé**

Pourquoi est-il aussi important aujourd'hui de catégoriser les mondes agricoles dans un contexte où les situations économiques, sociales et politiques nous obligent à intégrer de nouvelles composantes du développement agricole ouest-européen ? Il sera question de concomitance ou de codominance des différentes formes d'agriculture au sein des territoires et des politiques territoriales pour se poser la question des effets de ce type de problématique vis-à-vis des missions de l'agriculture contemporaine. Les politiques territoriales en agriculture sont-elles suffisamment avancées en Europe occidentale, et doit-on aujourd'hui aborder toujours les formes d'agricultures par ses catégories ou plutôt analyser les catégories de territoires agricoles ?

**Mots clefs** Agriculture régionale, systèmes productifs, rente, Europe occidentale, politiques territoriales

## **Introduction**

Le développement économique de la seconde moitié du XXe siècle a conduit la société rurale à suivre la dynamique économique globale. Après plusieurs décennies de croissance entre les années 60 et la fin des années 70, des transformations sont apparues lors de la crise économique qui a suivi au sein de l'ensemble du système productif agricole européen. Ces mutations ont rétroagi sur le secteur agricole comme elles avaient influencé le système industriel (Boyer R., Durant, 1993).

Ce modèle de développement qualifié précédemment de modèle Fordiste a connu quatre grandes ruptures souvent explicatives de ce retournement de tendance (Mormont M., 2001) :

En premier lieu, l'accumulation industrielle et notamment l'investissement s'est déplacée de l'Europe vers les pays d'Asie du Sud d'Est et le Japon. Ensuite, dans le même temps, ni l'industrie, ni le secteur des services ne sont en mesure, après la crise, d'absorber les flux de population agricole à la recherche d'un emploi non agricole. De plus, l'Europe agricole, de plus en plus excédentaire au niveau de la production devient étroitement dépendante de l'écoulement des excédents et de la difficulté de trouver une demande solvable (Mardsen T *et al.*, 1996). Face à la compétition européenne et mondiale, au sein de l'Europe, s'opère une redistribution des espaces ayant des vocations agricoles économiquement efficaces, c'est d'ailleurs le discours officiel qui est diffusé. Enfin, dans un milieu agricole professionnel où l'exploitation est une entreprise à haut coefficient en capital, l'investissement de plus en plus lourd freine la reproduction sociale et introduit une plus grande dépendance du monde agricole envers les entreprises bancaires notamment en lien avec les besoins de financement.

Dans ce contexte, la mission de production de l'agriculture reste un objectif visé car stratégique, malgré des effets négatifs qui se mesurent en termes d'emploi et de régression si ce n'est réel, au moins en termes de prospective de l'espace agricole utile (Whatmore S, 1994). L'autre élément qui menace les territoires est celui de « désert alimentaire », territoire dépendant de la mobilité spatiale pour fournir l'alimentation nécessaire aux populations qui y vivent, couplé à une disjonction de plus en plus fréquente entre les territoires de la production agricole et ceux de la consommation alors que la société demande à renouer avec ce lien « territorial » de l'alimentation notamment en Europe occidentale.

Les liens qui se dessinent entre le monde agricole et la société ne sont plus alimentés de cet « idéal agricole » qui prévalait lors des trente glorieuses à travers le principe de convergence (Bourdin S., 2013). D'autres attentes viennent nourrir les situations notamment locales, la question de la qualité des aliments, le respect des modes de production plus respectueux de l'environnement, la reproduction sociale du monde agricole, la relation entre agriculture et le développement des territoires ruraux, les liens que l'agriculture doit recomposer avec les villes. Ces quelques attentes nous permettent de poser la question de la place du territoire dans la refonte de ces liens. Les formes de construction et d'adaptation des agricultures aux contextes territoriaux sont progressivement mises en place (Trouvé A., Berriet-Sollic M., 2008). Dans cet article, une relecture est proposée de différentes formes de catégorisation autour de ce qu'on appellera les catégorisations spatiales (1), puis leurs traductions sur le plan du foncier (2) pour ensuite discuter une forme d'essaimage du dispositif de labélisation à différentes échelles territoriales tout en mesurant ce qu'impliquent ces transferts au sein d'un certain nombre de pays développés en Europe (3).

### **1. Les espaces agricoles de l'ouest européen ou l'oubli des relations à la nature à travers les catégories spatiales**

Pendant longtemps, le critère qui prévalait dans la compréhension des espaces en déclin ou prospères en matière agricole était mesuré par leurs capacités concurrentielles. Or, aujourd'hui nous pouvons considérer qu'une partie des territoires agricoles sont plus à même de répondre à une adaptation nécessaire qui ne relève plus de la concurrence au sens strict de leur espace productif mais plutôt de concurrence contextualisé spatialement. Cela ramène à rediscuter du statut de la rente foncière qui, même si elle reste un modèle pertinent dans l'analyse, nécessite quand même de mobiliser des hypothèses très spécifiques autour de productions standardisées.

Sans développer ici la littérature sur ce sujet (Kellermann A., 1989 ; Huriot J.M., 1994 ; Fujita M. et Thisse J.F., 1997) un regain d'intérêt pour l'économie géographique est en train de s'amorcer, et il nous semble que l'étude des dynamiques agricoles peut participer à ce renouvellement thématique (Capt D., Schmitt B., 2000). La géographie économique des espaces ruraux utilise certains cadres traditionnels de l'économie. En l'occurrence et en rapport avec l'agriculture

concurrentielle, on peut utiliser la théorie de la rente selon deux optiques Ricardo et Von Thunen, pour aborder les destinées de pans entiers de l'espace rural agricole européen.

Ainsi, la rente est fonction, pour Ricardo, de la fertilité des sols et trouve son origine dans la rareté physique et dans l'hétérogénéité naturelle des terres. Les terres les plus fertiles sont les plus demandées, car elles dégagent la rente la plus élevée. La rente foncière résulte des économies de transports dans le cas du modèle de localisation des activités agricoles de Von Thunen. Les terres les mieux localisées par rapport au marché bénéficieront d'une rente de situation par rapport aux terres les moins bien situées. Cette rente foncière de localisation est assimilée de plus en plus aux économies externes de situation qui vont elles-mêmes être fonction de l'environnement, en particulier l'environnement urbain ou industriel dans le cas de l'analyse de Von Thunen. On voit aujourd'hui une généralisation de ce modèle alors qu'il n'avait posé son analyse sur la seule base d'une ville centre (Huriot, 1994) et de la situation des terres par rapport à elle. En introduisant une diversité de lieux de localisation des activités agricoles et de lieux de consommation, la théorie de la rente foncière peut être d'actualité, dans le contexte d'une part de la mondialisation des relations marchandes mais aussi, dans le cas des avantages comparatifs entre pays producteurs de denrées agricoles et pays importateurs. L'approche par la théorie de rente a un intérêt pour l'étude des zones de production agricole standard, parce qu'elles n'ont pas de caractéristiques particulières, peuvent se déplacer dans l'espace économique. Ainsi, le passage par la rente foncière permet de comprendre aujourd'hui les formes de la localisation des activités agricoles à dominante « productiviste » et donc très concurrencées, et très standardisées dans l'espace mondial, européen, national, voire régional (Roguet C., *et al.*, 2015). Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'exposer, une analyse complète des courants de pensée sur ce sujet (Regnault H., 1997 ; Huriot J.M., 1994). Ce qui semble cependant important, c'est de souligner le fait que l'analyse économique s'intéresse aux conditions d'utilisation de la terre. Cela revient donc à considérer à quel moment, une terre est ou non source de rente dans le cas des produits alimentaires courants.

Plusieurs catégories d'agricultures reposent également sur un processus de normalisation des productions et des techniques qui s'imposent aux producteurs. Cette agriculture va donc se localiser non pas essentiellement en fonction des aptitudes techniques des individus mais plutôt en fonction des avantages comparatifs de plusieurs localisations potentielles sachant que le produit peut être réalisé n'importe où. En conséquence, le choix de l'espace repose, soit sur des rentes de précocité grâce aux facteurs climatiques, soit sur des rentes de fertilité, soit sur des rentes de proximité par

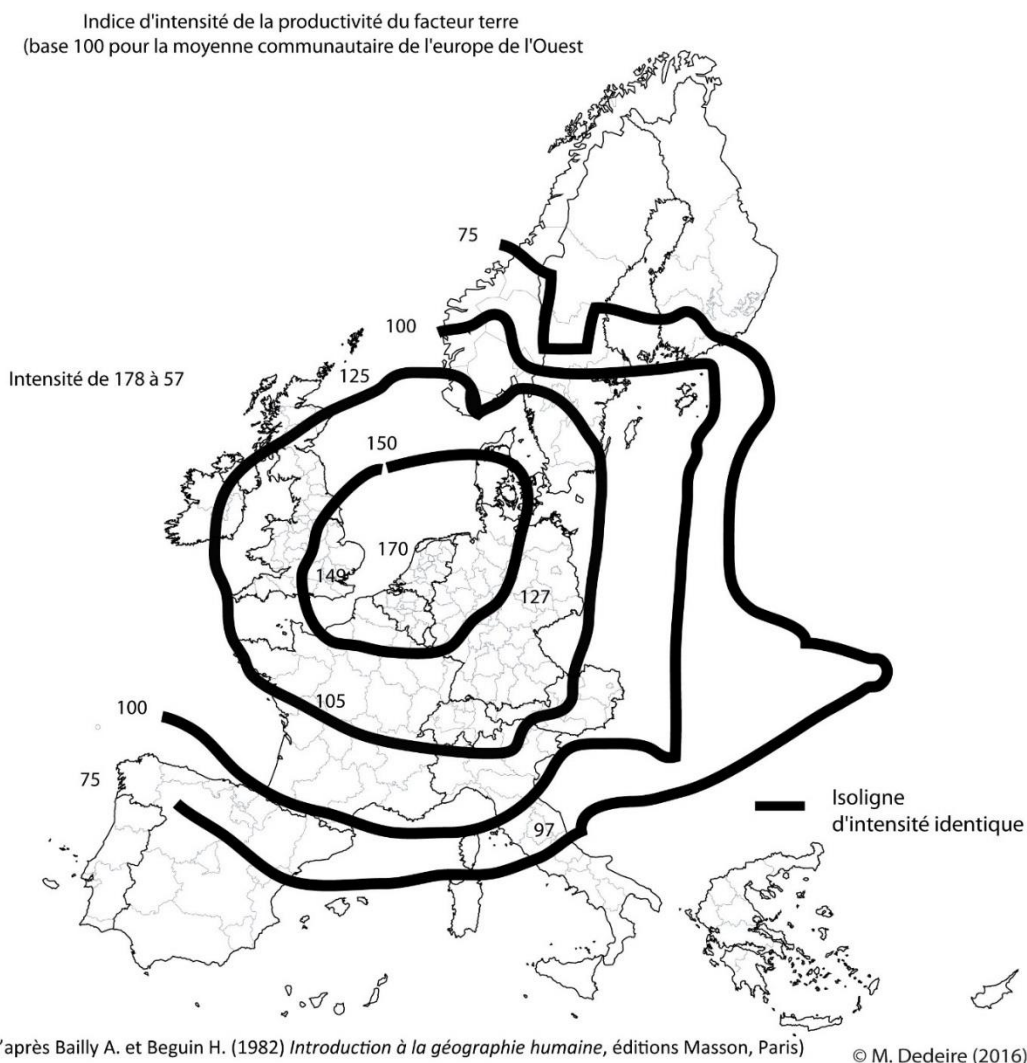
rapport au marché ou à l'approvisionnement de matières premières, soit sur des rentes découlant de coût de la main-d'œuvre avantageux. Il est aussi possible que certains bassins de productions agricoles bénéficient de plusieurs rentes à la fois, les formes de rente constituant des agrégats spatialement construits. Dans un contexte de baisse continue des prix des produits agricoles standards, les zones de production considérées comme marginales ou périphériques en termes de rentabilité, sont alors menacées de disparition. Dans ce système agricole très concurrentiel, la rente foncière est fonction de la valeur des rendements des terres escomptée compte tenu des systèmes de production et des revenus bruts d'exploitations.

Des délocalisations de production tendent à modifier la géographie pour certains produits périssables comme des pays d'Amérique du sud qui proposent des denrées alimentaires jusqu'ici produites en Europe, grâce aux économies de coûts de transport et à une main d'œuvre moins chère pour la cueillette manuelle (Regnault H., 1997). Certaines localisations en agriculture dépendent d'une *rente de position* par rapport à leur marché, c'est surtout le cas de certaines productions maraîchères périurbaines qui s'orientent vers des marchés urbains de proximité, assurant par leur taille, l'essentiel des débouchés. Nous sommes en présence d'une analyse spatiale liée non plus exclusivement à la rente de fertilité mais à la rente de position de type Thunéen. Les activités agricoles de production comme, par exemple, l'élevage hors sol ou l'économie sucrière peuvent se concentrer sur la base d'un environnement économique favorable en ce qui concerne l'agro-alimentaire de transformation. Ces lieux combinent, en plus de la préférence spatiale, des économies de transport grâce à des proximités d'approvisionnement en matières premières (élevages industriels du nord de l'Europe) ou bassins d'approvisionnements sur place. Comme le souligne J.M. Huriot (1994, p. 273), *le progrès dans les transports a permis une diversification des relations spatiales et compliqué leurs représentations, combiné avec le développement de la production de masse, il implique que l'on ne produise pas uniquement pour le marché local, mais pour un marché national voire mondial*. En ce sens, la localisation de l'agriculture industrielle est gouvernée par les conditions générales de l'offre et de la demande multi-échelles sachant que chaque production lutte dans un même lieu avec d'autres jusqu'à ce que l'une d'elles soit plus rémunératrice que l'autre dans ce même lieu, puis luttera ensuite contre les autres espaces qui lui sont concurrents.

Dans un contexte où le changement de progrès techniques et le rapport à l'économie marchande restent une tendance lourde pour les produits agricoles, les délocalisations en agriculture peuvent

s'expliquer par une disparité de la rente foncière. Encore actuellement, l'approche thunéenne peut revêtir un pouvoir explicatif dans certains cas qui sont assez largement connus. Elle repose sur un double phénomène, d'une part, le coût de transport relatif dans l'économie baisse avec le progrès dans les communications et les réseaux de communication, d'autre part, la demande croissante de produits alimentaires aide à la propagation marchande des dites productions. Les deux facteurs ont pour conséquence d'étendre les cercles concentriques thunéennes. Toute vue simplifiée de la situation macro-économique permet un aperçu de ces formes concentriques en Europe comme le montre la carte ci-après.

**Figure 1 : Approche concentrique des potentialités agricoles en Europe occidentale**



Cette carte comprend, à partir d'un indice d'intensité de la productivité du facteur terre (base 100 pour la moyenne européenne des rendements pour huit produits différents), une approche concentrique des potentialités agricoles. La zone la plus prospère (indice élevé) est composée d'espaces qui ont une consommation à l'hectare de fertilisant la plus forte et dont les rendements en blé sont les plus élevés. Les formes concentriques montrent deux types de dynamiques, d'une part, elles traduisent des potentialités absolues de rente de fertilité et de potentialités agricoles, elles ont aussi pour explication la localisation de structures agroindustrielles permettant de générer aux livraisons agricoles et des valeurs ajoutées supplémentaires.

Retenir que ces critères de rendements n'est cependant pas satisfaisant car cela signifie que les zones du sud de l'Europe notamment, ne sont pas susceptibles de se maintenir. Or, les nouveaux espaces agricoles émergents sont le plus souvent situés au Sud de l'Europe. D'autres critères doivent être considérés sachant que l'agriculture ne réalisent pas uniquement des produits standardisés et donc des produits de grande consommation.

La reconnaissance des spécificités de la qualité des sols a été une résultante de négociations lors de différentes phases d'élargissement européen. L'élargissement européen a conduit à un élargissement des formes de catégorie spatiale. L'élargissement en 1973 de la CEE au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark favorise la mise en place de politiques spécifiques à certaines régions de montagne et défavorisées, point spécifiquement négocié par l'Irlande. En avril 1972, débutent les politiques socio structurelles avec la directive de 1975 qui instaure une indemnité compensatrice des handicaps naturels et accélère le nouveau rôle de la PAC introduisant pour la première fois un objectif de protection de l'environnement et d'entretien de l'espace. L'entrée du Royaume-Uni et surtout de l'Irlande fait émerger une préoccupation territoriale qui amorce le passage d'une politique d'aide à la modernisation de l'agriculture vers une politique de soutien au développement rural. La directive de 1975 instaure une indemnité compensatoire pour encourager le maintien de l'agriculture en zones de montagnes ou défavorisées (ICHN : Indemnités compensatoires de handicaps naturels<sup>1</sup>) (Eychemme C., 2012). En Europe, au sein des nouveaux pays européens de l'Europe centrale, la part de zones défavorisées est inférieure à celle de l'ouest (46% de la SAU contre 58% en 2015) et c'est surtout à travers les régions du sud de l'Europe mais aussi, l'extrême nord européen avec la Finlande et l'Irlande<sup>2</sup> que se concentre l'essentielle des zones défavorisées à contrario des Pays bas, du Danemark et de la Belgique qui forme la polarisation forte autour des système concentrique de rente ricardienne et thunéenne.

---

<sup>1</sup> Les catégories spatiales en trois blocs ; les zones de montagne, les zones défavorisées intermédiaires et les zones à handicaps spécifiques, de type, simple mais aussi dans les zones de montagne.

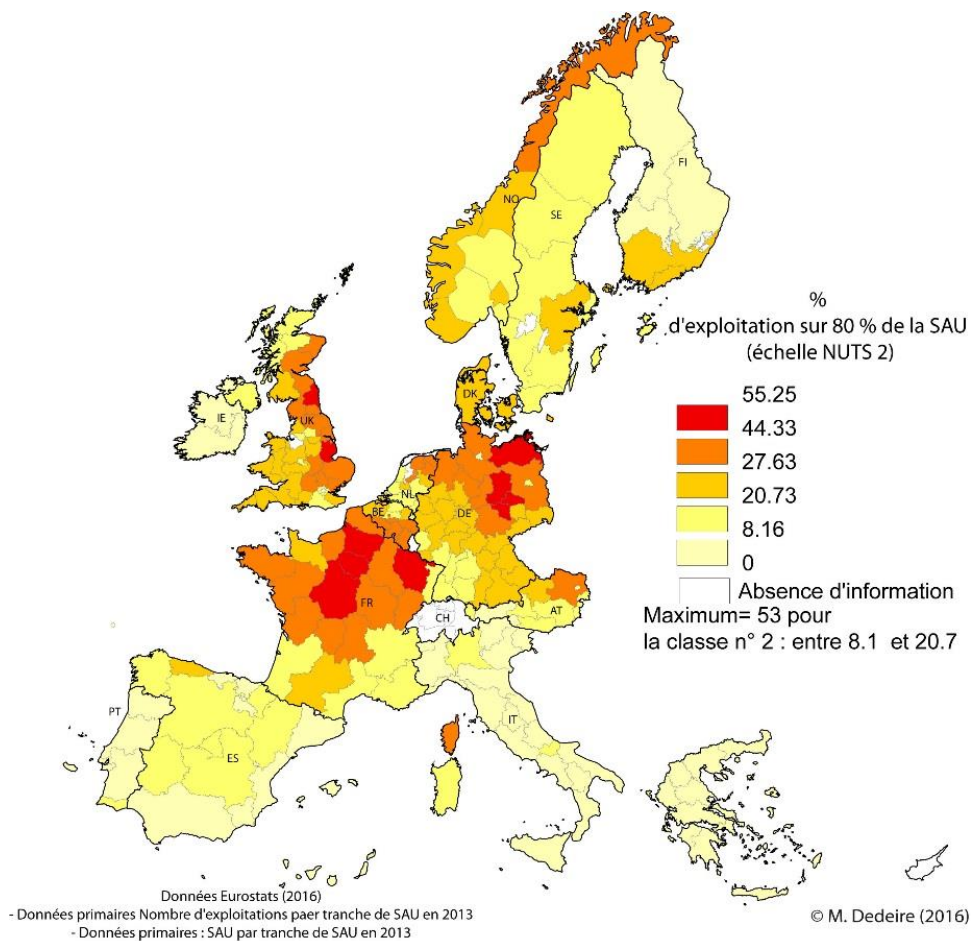
<sup>2</sup> Les pays du Sud de l'Europe et l'Irlande, où l'agriculture joue un rôle important tant en matière d'emploi que d'utilisation de l'espace, souhaitent le maintien d'une politique commune de préférence communautaire et de solidarité financière ; ils souhaitent également multiplier les soutiens nationaux en vue de protéger leur agriculture. Dès 1985, le « Livre vert » issu des analyses de la Commission européenne sur les perspectives de la PAC, prévoit des mesures en faveur de la diversification des productions, de l'amélioration de la qualité et de l'environnement des espaces ruraux.



## 2. Les catégories de systèmes productifs agricoles et le paradoxe des concentrations foncières

Dans cette carte de l'Europe, il est représenté la part des exploitations sur 80% de la SAU régionales à l'échelle NUTS 2<sup>3</sup>. Cet indice traduit une concentration ou une déconcentration foncière. Ainsi, plus la valeur est faible, plus la concentration foncière régionale est forte et inversement. Dans les 11 pays de l'ouest européen, les situations sont assez contrastées autour d'une moyenne de 16%. Les régions où les indices sont faibles se situent dans deux types de régions.

**Figure 2 : Géographie de la concentration foncière en Europe occidentale**



<sup>3</sup> NUTS : Nomenclature d'Unités Territoriales Statistiques (Eurostats)

D'une part, les régions de systèmes productifs très intensifs où les agricultures hors sols dominent le tissu agricole comme dans la plupart des régions des Pays-Bas, et paradoxalement, ces zones ont les potentiels productifs les plus conséquents d'Europe (cf figure 1). Ensuite, ce sont les régions agricoles du sud de façon générale, au sud d'une diagonale entre Bordeaux et l'extrême est de l'Autriche, où les concentrations foncières sont assez fortes (IC entre 1 et 10% excepté la Corse et la région Midi-Pyrénées). La possession et l'exploitation des terres au sein de ces territoires régionaux est de structure bimodale, une très grande part de très petites exploitations en taille de SAU et quelques exploitations de grande taille qui globalement suffisent en part de SAU à structurer de cette façon, la concentration foncière. Les régions où l'indice est élevé (au-delà de 27,3 % des exploitations) correspondent aux territoires que Bergman et Klatzman (Klatzmann, 1958) ont identifié dans les années 60-70 en France comme ceux des régions agricoles en devenir et pouvant accompagner l'Europe agricole dans une nouvelle phase de croissance. Ces zones agricoles sont les plus équilibrées sur le plan spatial puisque le partage du foncier est plus équitable et les tensions foncières peuvent de fait être plus vives. M. Bodiguel souligne elle aussi l'insuffisance d'une politique agricole globale (Bodiguel M., 1991, p11), *la technicité toujours plus grande de l'agriculture qui a permis entre autres, l'essor de production hors sol, l'échelle européenne et mondiale à prendre en compte, ont conduit l'économie agricole vers une conception de plus en plus abstraite de ses objets. Elle cherche à rationaliser des productions en fonction des marchés et les savoirs qui accompagnent cette démarche relèvent d'avantage d'ensembles problématiques, organisationnels que d'une recherche d'équilibres territoriaux, d'équités distributives.* Nous percevons à travers cette problématique, la question de la convergence des politiques régionales en agriculture qui est à la fois souhaitable mais doit également s'inscrire beaucoup plus fortement dans les dispositifs des politiques régionales européennes (Eychenne C., 2012 ; Bourdin S., 2013).

### **3. Le passage des catégories spatiales à des systèmes territoriaux en agriculture par des actions publiques territorialisantes : l'exemple en Europe de l'ouest des politiques de labélisation.**

### 3.1 Le glissement de systèmes agricoles vers plus de territoire

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la plupart des pays occidentaux avaient un système alimentaire caractérisé par l'utilisation majoritaire des ressources locales, le « terroir local » qui fournissait l'essentiel de l'alimentation quotidienne. Le répertoire culinaire était construit autour de cet éventail de ressources. On était en présence c'est-à-dire entre les XVIII et XIXe siècle en Europe notamment, d'un système d'agriculture paysanne où de l'extérieur, ne provenait qu'un nombre très faible et limité de produits souvent utilisés pour améliorer les plats ordinaires (condiments, etc.). Plus tard, sous l'impulsion d'une révolution industrielle qui tente d'intégrer le secteur agricole, la mutation du système agricole paysan va se réaliser sur un registre nouveau, celui de l'intégration d'un certain nombre de nouvelles ressources dans le système productif<sup>4</sup>. Le système agricole d'entreprise exprimera à partir de cette phase un nouveau contexte d'une société qui s'urbanise de plus en plus. Ce nouveau contexte est celui où la société industrielle qui touchera désormais le monde de l'agriculture, semble maîtriser les forces naturelles dont elle aurait décelé l'agencement. La société paysanne, qui n'existe plus en France mais qui perdure dans d'autres régions du monde, se trouve, quant à elle, à mi-parcours de cette transition, une connaissance empirique des terroirs et des climats lui permet de pactiser, de ruser avec les facteurs naturels et de tirer parti de leur présence.

Centré sur la structure familiale, le système paysan était un système où la reproduction sociale déterminait l'ensemble des régulations et des modes de gouvernance des différentes fonctions de ce système. Ces formes de régulation étaient étroitement liées à des logiques territoriales qui permettaient de structurer la reproduction sociale du modèle mais également de garantir un minimum de risques et d'incertitude sur l'évolution des familles rurales et de leur alimentation notamment. Ainsi, les structures foncières étaient axées sur le faire-valoir direct et la transmission du foncier s'accompagnait d'une transmission des savoirs et des connaissances empiriques

---

<sup>4</sup> Hervieu et Purseigle (2013) illustre ces dynamiques à partir de plusieurs « figures » (p. 236 à 265) :

- *les agricultures familiales* : les agricultures familiales « paysannes » ; les agricultures familiales « diversifiées, pluriactives et territoriales » ; les agricultures familiales spécialisées et standardisées ; les agricultures familiales sociétaires ;
- *les agricultures de firmes* : les agricultures de firmes par délégation ; les agricultures de firmes financières, les agricultures de firmes souverainistes ;
- *Les agricultures de survies* : les agricultures paupérisées ; les sans terres prolétarisées ; les agricultures exilées de l'intérieur.

accumulées depuis plusieurs générations, de façon à pouvoir utiliser le maximum du potentiel naturel des terroirs locaux. Les paysans pouvaient arbitrer entre un type de produit et une prise de risque à partir de cette connaissance empirique. Le service environnemental était socialisé autant dans la transmission des connaissances que dans la capacité d'observation dans le temps court. De la même façon, les registres alimentaires étaient construits autour des ressources naturelles et de la capacité des individus à exploiter les milieux. Si l'on prend un peu de recul avec la transition vers un système agricole d'entreprise, on s'aperçoit que la substitution entre risques et incertitudes s'exerce dans un contexte où le progrès technique et les innovations supplantent les transmissions et les connaissances empiriques des générations précédentes.

La résultante de cette transition de ce système productif a été de résoudre en partie le paradoxe de l'omnivore (Fischler, 1990). C. Fischler souligne que dans l'esprit du mangeur contemporain, la question cruciale est de plus en plus celle de savoir quoi manger et dans quelle proportion : c'est en somme de choisir (Fischler, 1990, p. 182). Cet auteur démontre qu'il y a en permanence le paradoxe de « l'omnivore » (ndlr : l'homme est un omnivore) ce paradoxe est pour Fischler défini de la façon suivante : L'homme est, d'une part, dépendant de la variété alimentaire et d'autre part et de façon simultanée, il est contraint à la prudence, au conservatisme alimentaire.

Le progrès de l'agriculture durant près d'un siècle (Dedeire, 2002) a été l'une des solutions qu'a apporté l'économie dans les années 50 pour résoudre ce paradoxe de l'« omnivore » puisque l'agriculture d'entreprise offre quel que soit le territoire, une variété d'aliments et une harmonisation des modes alimentaires quelle que soit la région.

Si on l'étudie la question dans le registre de l'académisme scientifique, on constate que l'objet de l'économie rurale, qui a été développé très probablement déjà sous François Quesnay au XVIIIe - l'agriculture fournit un produit net qui se répartie entre les classes sociales de la société, la terre étant la ressource principale de richesse des sociétés dans leur ensemble - a changé de nature jusqu'à permettre une disparition des spécificités de ce domaine. L'objet de l'économie rurale s'est transformé avec le temps. Certains économistes, comme J.M. Boussard dans un article peu connu de 1965, estiment que l'économie rurale s'est recentrée autour de l'économie générale et a perdu sa spécificité avec son intégration à l'économie globale. La problématique particulariste qui prévalait à cette époque doit être, selon l'auteur partiellement remise en cause. Pour lui, on ne peut considérer l'économie rurale comme l'économie des productions à caractère biologique de l'agriculture,

puisque *cette problématique "biologique" interdit de tirer des lois générales de l'économie rurale (p.93)*. Il propose de considérer l'économie rurale comme un secteur intégré à l'économie générale dont les apports théoriques doivent être intégrés à l'économie de l'agriculture. On voit bien à travers cette terminologie, le divorce consommé entre l'économie agricole et l'économie rurale, ce qui reflète déjà à l'époque un sentiment complexe dans la mesure où l'économie rurale se développe effectivement sur d'autres registres que celui du monde agricole. Par contre, les réponses aux nouvelles problématiques de l'économie rurale se trouvent dans les courants de la science économique en général selon l'auteur. A cette époque, le terroir, par exemple, n'entre plus dans les considérations comme un facteur de production puisque le progrès technique permet de s'affranchir et de s'émanciper de la différenciation qu'il contient. Autres exemples, les filières se structurent avec une efficacité économique remarquable. Les années 70-90 pullulent de travaux d'économistes agricoles qui vont inclure, pour le secteur des Industries Agroalimentaires, les recherches et travaux de l'économie industrielle ce qui conduit à « oublier » la dimension naturelle des agricultures du monde (Deverre C., Lamine C. 2010).

C'est justement cet aspect qui nécessite de repositionner la place des territoires agricoles. En France ou en Italie, les traditions gastronomiques sont fortes. Cela a permis une entrée plus tardive dans les systèmes marchands, permettant de préserver une diversité de produits et donc des systèmes de production tout en permettant de développer des organisations destinées à la fois à protéger la diversité et à accéder à des marchés nouveaux, des aires de production au territoire de la distribution. Aujourd'hui, les territoires ruraux sont capables de développer des stratégies mettant en œuvre à la fois les ressources déjà valorisées dans les systèmes productifs et les ressources potentielles considérées comme telles par les acteurs.

La mobilisation du jeu des acteurs et la volonté de créer un autre mode de gouvernance territoriale, d'organiser un processus de qualification en utilisant les outils de développement rural contemporain sont également les enjeux futurs (Dedeire M., Razafimahefa L., 2014). Parmi ces nouveaux outils de gouvernance territoriale, certains s'orientent autour d'un processus de qualification qui permet aux populations rurales acteurs du développement de bénéficier d'une forme de label de leur production. Les systèmes de label sont aujourd'hui, soit étroitement liés aux territoires (comme les appellations d'origine contrôlée par exemple ou les appellations d'origine protégée à l'échelle européenne), soit étroitement liés à une capacité du système productif à générer

de la qualification sans forcément intégrer des ressources territoriales spatialement identifiées (label rouge, indication géographique protégée, indication géographique de provenance, etc.) (Dedeire M., Razafimehefa L., 2014). La notion de ressources, fréquemment utilisée par de nombreuses disciplines comme la géographie, l'économie ou les sciences de la nature, est souvent au cœur des démarches de recherche qui mettent en œuvre la problématique territoriale (Crevoisier O., Kebir L. 2004). Cette question renvoie à l'articulation entre ressources et systèmes de production, le territoire et le milieu. Il y aurait donc à la fois des ressources standards ou encore données, et des ressources directement issues de la dynamique territoriale (Courvoisier et Kebir, 2004). Le caractère plus ou moins transférable de certaines ressources et le rôle qu'elles peuvent avoir dans la dynamique du processus de qualification conduit la plupart des recherches à mener une réflexion sur la nature des ressources.

### **3.2 Catégorisation et action publique territorialisante : l'exemple en Europe de l'ouest des politiques des indications géographiques**

L'évolution des accords internationaux en matière de protection des produits d'origine permet de comprendre les enjeux économiques qui y sont liés. La France, pays fortement concerné par ce type de production, notamment en agriculture, a influencé depuis toujours les accords multiples qu'il y a eus pour sauvegarder la notion d'origine. D'ailleurs, le système de reconnaissance des produits, très complexe dans le cas français, est l'un des plus discriminatoires. Cela tient au fait que deux ensembles de pays se sont toujours opposés en Europe de l'ouest, les pays producteurs de produits typiques et ceux qui utilisent le commerce international pour contourner une législation imparfaite dans la protection de ces produits.

La constitution d'un cadre juridique qui, d'une part, protège les produits d'origine et, qui, d'autre part, soit reconnu internationalement pose deux problèmes, celui de la notion de qualité en liaison avec l'origine et celui de la définition de l'indication géographique. La première difficulté est liée à l'appréciation de la notion de qualité d'un produit, elle diffère fortement selon que le consommateur est anglais ou grec par exemple. La protection de la propriété industrielle ou artistique - comme une marque ou le nom d'un artiste par exemple - est garantie aujourd'hui dans la plupart des pays de l'OCDE. Par contre, lorsque l'on veut protéger la qualité elle-même rattachée à la notion d'indication géographique, les choses se compliquent.

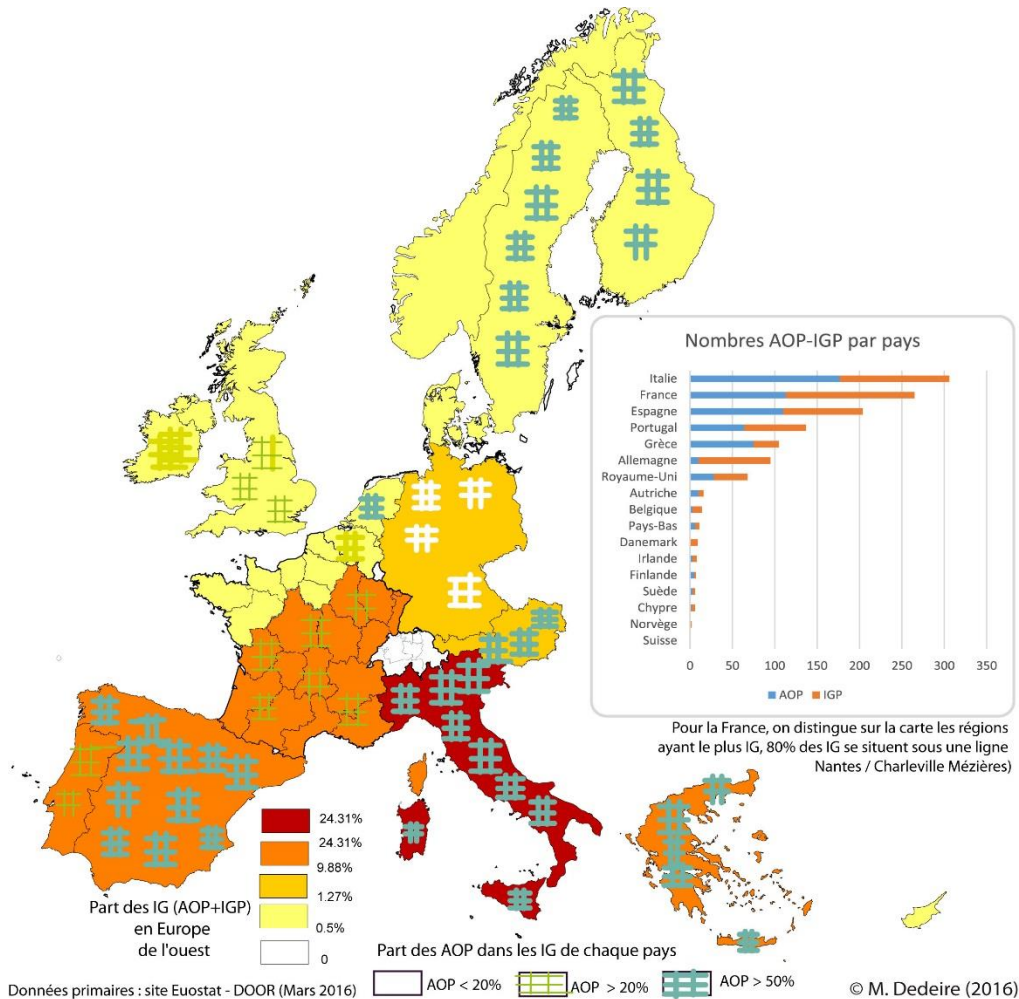
Dans les pays de l'Europe du Nord et de l'Est, la notion de qualité renvoie le plus souvent à celle de sécurité, sécurité sanitaire et bactériologique, sécurité nutritionnelle. Elle repose donc sur une optique « qualicienne » où les critères civiques sont essentiels aux dépens des critères liés à la sphère domestique. Sur cette base, le consommateur nord européen fera plus confiance à une marque qu'à une indication géographique. Dans l'Europe du Sud, comme en France, en Italie ou au Portugal, la qualité doit incorporer en plus les dimensions gustatives, organoleptiques tracées par les saveurs et l'arôme. Face à ce problème de qualité, la communauté internationale est confrontée à deux actions opposées. Soit on protège l'origine en tant que telle, mais les pays ont déjà leur propre système de contrôle, soit on protège à la fois l'origine et le savoir-faire ce qui

impose la prise en compte des identités régionales en matière de production agricole, ce qu'ont du mal à accepter certains pays anglo-saxons.

La carte des AOP-IGP à l'échelle de l'Europe illustre une forme de partage de structure comme des regards portés par les Etats sur la question de la labélisation en lien à l'origine géographique.



**Figure 3 : L'Europe occidentale des indications géographiques : une Europe bipolarisante**



Cette distinction rend visible un système bipolaire à l'échelle européenne (figure 3). Au nord, les pays font quantitativement moins souvent référence aux IG (AOP-IGP) que les pays du sud comme l'Italie, la France, l'Espagne ou la Portugal, Dans ces quatre pays, on trouve 71 % des IG de l'Europe occidentale. Schématiquement, ces pays sont ceux où les équilibres fonciers sont les plus disparates, ce qui est lié à la structure des exploitations surtout, comme en Italie où les zones géographiques de label reposent sur des exploitations de moyenne taille mais qui ne sont pas pour autant fragile du fait d'une très bonne valorisation des productions locales et régionales. Au nord,

là où les intensités de potentiels agricoles sont les plus élevées et où la répartition foncière est moins atomisée, on retrouve peu d'indications géographique, ce qui démontre comme précisé à l'échelle de la France que les territoires ne peuvent pas opérer sur une double stratégie, le renfort d'une part des système plus territorialisés autour des indications géographiques notamment et en même temps, le renfort des territoires de la compétitivité autour des firmes de l'agroalimentaire compétitive sur les marchés plus standardisés (Dedeire, 2002 ; Dedeire et Razafimahefa, 2013).

## **Conclusion**

L'Europe occidentale est devenue sur le plan de son agriculture et de sa relation à l'espace, bipolaire. Cette bipolarisation est le résultat de plusieurs tendances, d'une part, d'un processus de rentes foncières traduit par des logiques agroindustrielles qui ont pu se greffer aux potentialités naturelles des sols qui se sont survalorisées avec le déploiement d'un modèle alimentaire plutôt a-spatial. D'autre part, du fait d'une montée en puissance d'une reconnaissance depuis les années 30 en France ou en Europe du sud, mais surtout depuis de début des années 90 en Europe, des relations entre agricultures et leurs liens géographiques qui permettent aujourd'hui de considérer de nouvelles perspectives et une revanche des agricultures marginales à l'écart des « modèles » agricoles des années 60. Enfin, l'oubli par l'Union européenne des territoires agricoles les moins productifs a été une chance pour les campagnes du sud qui peuvent faire valoir les héritages dans de nouvelles dynamiques territoriales autour de fonctions rurales et agricoles qui deviennent compatibles dans leurs liens à la ville.

Les territoires ruraux sont aujourd'hui propices à l'émergence d'activités économiques qui savent combiner les atouts des territoires métropolitains et la valorisation des ressources territoriales des espaces ruraux. Ces atouts sont dus à la mise en œuvre de stratégies notamment de qualification qui sont souvent le fruit d'apport de nouvelles ressources territoriales comme d'héritage des espaces ruraux. Ces héritages remontent à des périodes anciennes et portent aujourd'hui de nouvelles valeurs qui sont très bien interprétées et comprises par les populations urbaines (Berger *et al.*, 2009). Dans la plupart du temps, ces héritages paysans forment des ressources d'une extrême modernité au regard de la ville (Purseigle et Hervieu, 2009). Cette revanche des territoires ruraux sur un modèle fordiste qui avait quelque peu enfoui les héritages paysans dans le discours du tout urbain, de la technologie et des innovations agricoles parfois détaché des ressources rurales et

environnementales, complexifie également leurs modes de gouvernance. Cette société nouvelle se « ruralise » par la transmission des héritages, et comme le souligne B. Hervieu (1993, p. 20), lors du développement fordiste nous *n'avons pas compris que les sociétés rurales sans la paysannerie ne pouvaient plus être des sociétés rurales, et nous n'avons pas perçu que le rapport ville campagne s'était, dans cette disjonction entre la paysannerie et la ruralité, entièrement métamorphosé*. Cette ruralisation à forte dose d'urbanité est une refondation du monde où le rural n'a cessé de gagner sur « le monde sylvain » d'A. Berque, c'est-à-dire un espace où les non-agriculteurs avaient perdu de leur emprise dans la phase d'expansion du monde paysan, mais qui aujourd'hui peuvent devenir acteurs. Si sur le plan économique, ces territoires ruraux les plus agricoles ont pu se développer, c'est sur le plan social et démographique que les agricultures dans ces territoires se sont appauvries

Une grande diversité des problématiques soit par des entrées en termes de qualité, soit par des entrées plus territoriales nous amènent à nous interroger sur la nature des liens entre les espaces ruraux et la re-territorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009). La recherche de ces interrelations entre les évolutions des territoires et les différentes formes que prennent les tissus économiques agricoles notamment ne peut être coupée des processus de mondialisation et de la globalisation.

## Références bibliographies

BERGER A., CHEVALIER P., CORTES G., DEDEIRE M. (2009) *Héritages et trajectoires rurales en Europe*, édition L'Harmattan, Collections Logiques sociales, Paris.

BERQUE A. (2011) Le rural, le sauvage, l'urbain, *Etudes Rurales*, 1, Vol. 187 : 51-61.

BODIGUEL M. (1991) La politique agricole entre Etat et territoires, *Economie Rurale*, Vol. n° 201,

BOURDIN S., (2013) Une mesure spatiale locale de la sigma-convergence pour évaluer les disparités régionales dans l'union européenne, *Région et Développement*, L'Harmattan, pp.1-18.

BOUSSARD J.M., (1965) Réflexions sur l'objet de l'économie rurale, *Economie Rurale*, Vol. n° 63 : 89-99.

BOYER R., DURANT J.P. (1993) *L'après fordisme*, éditions Syros, Coll. Alternatives Economiques, Paris.

CAPT D., SCHMITT B., (2000) Economie spatiale et agriculture: les dynamiques spatiales de l'agriculture contemporaine, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Vol. n 3 : 385-406.

CREVOISIER O., KEBIR L. (2004) Dynamiques des ressources et milieux innovateurs, in R. Camagni, Maillat D., MATTEACCIOLI A. (eds), *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*, Neuchâtel, Suisse : 261-290.

DEDEIRE M. (2002) La prise en compte du long terme en science régionale pour une autre lecture des dynamiques spatiales de l'agriculture françaises (1840 – 1990), *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Vol. n° 4 : 597-618.

DEDEIRE M., RAZAFIMAHEFA L. (2014) Les territoires des appellations d'origine en France : entre métropolisation et qualifications territoriales, n 36, Identité, espaces, terroirs, territoires et mondialisation, *Revue Sud-ouest Européen*, Presse Universitaire du Mirail, 9-28.

DEVERRE C., LAMINE C. (2010) Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophone en sciences sociales, *Revue d'Economie Rurale*, 317 : 57-73.

EYCHENNE C., (2012) Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne, *Revue Sud-ouest européen*, 34 : 9-20.

FISCHLER C., (1990) *L'omnivore*, éditions O. Jacob, Coll. Point, 2eme édition, Paris.

- FUJITA M., THISSE J.F. (1997) Economie géographique, problèmes anciens et nouvelles perspectives, *Annales d'Economie et de Statistique*, n° 45 : 37-87.
- HERVIEU B. (1993) *Les champs du futur*, éditions F. Bourin, Paris,
- HERVIEU B., PURSEIGLE F. (2013) *Sociologie des mondes agricoles*, édition A. Colin, coll. U, Paris.
- HURIOT J.M., (1994) *Von Thunen, économie et espace*, éditions Economica, Paris.
- KELLERMANN A., (1989) Agricultural location theory 1 : basic models, *Environment and planning A*, Vol. 21, n° 10 : 1381-1396.
- KLATZMANN J., (1958) La localisation rationnelle des productions agricoles, *Métroéconomica*, Volume X Fascicule 1, Avril : 33-45.
- MARSDEN T., MUNTON R., Ward N., Whatmore S., (1996) Agricultural geography and the political economy approach : a review, *Economic Geography*, vol. 72, n° 4 : 361-375.
- MORMONT M. (2001) Entre producteurs et consommateurs, quelles médiations ?, in *A la recherche de la qualité*, (dir.) Mormont M et Van Huylenbroeck G., Edition de l'université de Liège, Liège : 3-16.
- PURSEIGLE F., Hervieu B. (2009) Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, *Etudes Rurales*, 183/1 : 177-200.
- REGNAULT H., (1997) Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro-méditerranéen et ses enjeux agro-alimentaires : une lecture ricardienne, *Options Méditerranéennes*, Série A, n° 30 : 191-199.
- RIEUTORT L. (2009) Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'information géographique*, 73/1 : 30-48.
- ROGUET C., GAIGNE C., CHATELLIER V., CARIOU S., CARLIER M., CHENUT R., DANIEL K., PERROT C., (2015) Spécialisation territoriale et concentration des productions animales européennes : état des lieux et facteurs explicatifs. *INRA Prod. Anim.*, 28, 5-22.
- TROUVE A., BERRIET-SOLLIEC M. (2008) 2<sup>nd</sup> pilier de la politique agricole commune et régionalisation : vers plus de cohésion ?, *Revue d'Economie Régionale et urbaine*, Vol. n°1 : 87-108.

WHATMORE S., (1994) Global agro-food complexes and the refashioning of rural Europe, in A. Amin, N. Thrift (eds.), *Globalization, institutions and regional development in Europe*, , Oxford university press : 46-67.